

## Commission Consultative Paritaire des non titulaires ATPSS

Agents contractuels en CDD et CDI, en EPLE, en SERVICES, à JEUNESSE ET SPORTS, en CIO

**VOTEZ FO pour être représentés, conseillés, défendus !**

### FO dénonce la situation scandaleuse que subissent les personnels non-titulaires

Missions, salaires, droits et garanties, les personnels contractuels de droit public ne sont que des variables d'ajustement budgétaire dans le cadre de la gestion de la masse salariale.

Leur recrutement, en lieu et place de recrutements sous Statut, se place dans le cadre d'une politique d'austérité et de volonté de contractualisation de la Fonction publique accentuée par la Loi de transformation de la Fonction publique.

**FO dénonce** une gestion des ressources humaines qui met en opposition contractuels et titulaires en enfermant les personnels contractuels dans la précarité, sans accompagnement vers la titularisation dans un corps de la Fonction publique.

**FO dénonce** les coupures de contrat pendant les vacances scolaires pour ces collègues déjà précarisés et exige, dans l'attente d'un véritable plan de titularisation, que les rémunérations soient maintenues durant ces périodes.

**FO exige** l'arrêt immédiat de la multiplication des « CDD article 4 » d'un an et l'arrêt du recours de personnels en contrat précaire.

**FO condamne** les tentatives de mettre en place un pseudo-statut des personnels contractuels. La Loi dite Sauvadet, présentée comme un énième plan de lutte contre la précarité dans la Fonction publique, n'a pas offert de solutions de titularisation pour la grande majorité des non-titulaires. Au contraire, elle n'a été appliquée qu'à peu d'élus entrant dans le cadre restrictif de cette loi, laissant dans la même situation de nombreux collègues contractuels exclus du dispositif des concours réservés et examens professionnalisés.

De plus, l'introduction de CDI, en lieu et place de recrutements sous Statut, remet en cause le fondement du Statut général qui prévoit que chaque emploi permanent doit être occupé par un fonctionnaire.



**Pour un vrai statut,  
pour un vrai salaire !**

### Le CDI n'est pas une titularisation ! C'est toujours la précarité !

Le déroulement de carrière est limité, le temps incomplet peut être imposé et les possibilités de mutation sont pour l'instant quasi impossibles.

**FO dénonce** les tentatives de contourner le recrutement sous statut. Ces recrutements sont dans l'optique d'une volonté de faire baisser la valeur du coût du travail par le biais de personnels précaires, main d'œuvre bon marché, plus malléables et corvéables.

### FO exige

- ▶ la revalorisation immédiate et sans contrepartie de 23% de la valeur du point d'indice pour rattraper les pertes subies par tous les personnels,
- ▶ Pour combattre la précarité FO revendique la titularisation de tous les agents contractuels qui le souhaitent. Tout contractuel exerçant sur un emploi permanent doit pouvoir être titularisé dans un corps de fonctionnaire existant ou à créer. FO revendique également l'ouverture de concours plus réguliers permettant d'accéder au statut de fonctionnaire pour les contractuels qui le souhaitent.

Dans l'attente d'un véritable plan de titularisation, FO revendique le réemploi de tous les personnels précaires sur des contrats de droit public à 100%.